

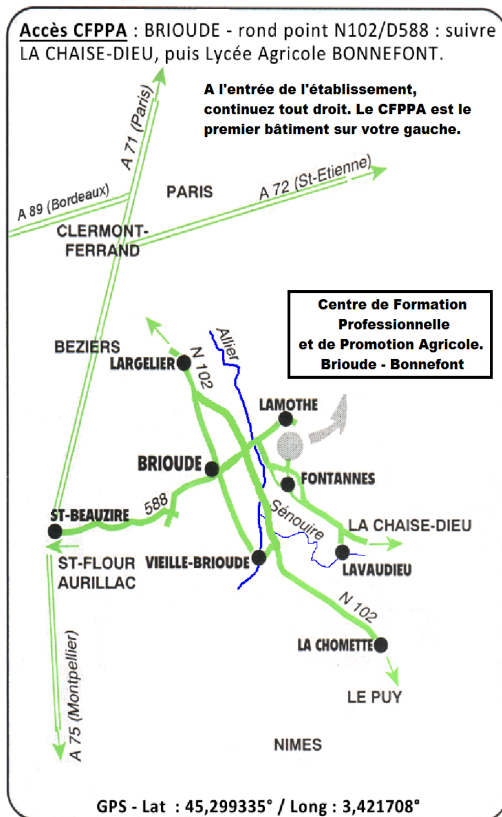
LE C.F.P.P.A. de BRIOUDE BONNEFONT

Le CFPPA* (Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles) réalise depuis 8 ans des formations pour les utilisateurs et les applicateurs des produits phytopharmaceutiques.

A l'heure du certibiocide, le CFPPA de Brioude-Bonnefont possède une habilitation nationale.

Nos formations peuvent se dérouler sur l'ensemble du territoire français.

*Nos locaux sont accessibles au public handicapé.



Plaquette CERTIBIOCIDES - MAJ 08/02/2021

IPNS Ne pas jeter sur la voie publique

Chargée de recrutement:

Camille AUBERTUY: 04 71 74 57 74

CFPPA de Brioude-Bonnefont

43100 FONTANNES

Email : cfppa.bonnefont@educagri.fr

SITE INTERNET : www.cfppabonnefont.fr

Page Facebook : CFPPA Bonnefont



Taux d'appréciation: 91%



Réussir son insertion professionnelle

Certification Certibiocide

Pour les utilisateurs professionnels,
distributeurs et conseillers
en produits biocides

FORMATION POUR ADULTES



CFPPA de Brioude-Bonnefont

EPLFPA de BRIOUDE-BONNEFONT/
SAUGUES

CFPPA de Brioude-Bonnefont
43100 FONTANNES
04.71.74.57.74.

www.cfppabonnefont.fr



OBJECTIFS DE LA FORMATION

A compter du 01 juillet 2015, Le **certibiocide** est obligatoire pour les utilisateurs professionnels, distributeurs et acquéreurs de certains produits biocides (notamment les produits désinfectants des surfaces en contact avec des denrées alimentaires, les produits de lutte contre les termites, les produits de traitement du bois, les produits de lutte contre les rongeurs, les produits de lutte contre les oiseaux, les produits de lutte contre les insectes et les produits de lutte contre les vertébrés) (arrêté du 09/10/2013).

Ce certificat s'obtient après une formation de trois jours abordant l'ensemble des points nécessaires à une utilisation efficace et plus sûre des produits biocides.

Les personnes titulaires d'un certificat individuel «certiphyto» valide dans les activités énumérées ci dessous peuvent obtenir leur certificat «biocide» après une formation réduite à une journée :

- « utilisation à titre professionnel des produits phytopharmaceutiques » dans les catégories décideurs et opérateurs en travaux et services, applicateurs et applicateurs opérationnels en collectivités territoriales
- « mise en vente, vente des produits phytopharmaceutiques » dans la catégorie « distribution de produits professionnels ».

La durée de validité est de 5 ans maximum, ou jusqu'à la fin de validité du certiphyto qui a permis d'avoir accès à la formation réduite, la valeur la plus proche s'appliquant.

PROGRAMME

Rodenticides, insecticides, désinfectants

- * Réglementation
- * Les différents types de produits biocides
- * Evaluation de la nécessité d'une intervention
- * Critères de choix des produits
- * Prévention des risques pour la santé
- * Prévention des risques pour l'environnement
- * Préconisations pour limiter le recours aux produits biocides
- * Techniques alternatives
- * Raisonnement des interventions
- * Gestion des déchets (effluents, emballages, déchets organiques), dans l'entreprise, sur le lieu d'intervention.

MODALITES D'OBTENTION

A la suite de la formation, une **attestation** de l'organisme de formation vous sera remise afin de faire la demande de certificat sur le site **simmbad.fr**.

Le certificat vous sera délivré et envoyé par la **DRAAF** de votre région administrative.